ANNEXE N°4 DU SCHEMA REGIONAL DE SANTE:

OBJECTIFS QUANTIFIES DE L'OFFRE DE SOINS CCOMPAGNEMENT DU MEDICO-SOCI

L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DU MEDICO-SOCIAL ET

LA PERMANENCE DE SOINS DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

SOMMAIRE

Ir	ntrod	uction	4
	1.	Principes retenus dans la fixation des objectifs quantitatifs	4
	2.	Zoom sur les zones du schéma régional de sante 2023-2028	5
	3.	Structuration de l'annexe	5
I.	Ol	ojectifs quantifiés de l'offre de soins	6
	1.	Activités de soins	6
	1.1.	Activité de médecine nucléaire	6
	1.2.	Activité de radiologie interventionnelle	7
	1.3.	Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie	7
	1.4.	Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie	8
	1.5. biol	Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités ogiques de diagnostic prénatal	9
	1.6.	Chirurgie	12
	1.7.	Chirurgie cardiaque	12
	1.8. par (Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une person	
	1.9.	Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques	
	1.10.	Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale	14
	1.11.	Hospitalisation à domicile	15
	1.12.	Médecine	16
	1.13.	Médecine d'urgence	17
	1.14.	Neurochirurgie	17
	1.15.	Psychiatrie	18
	1.16.	Soins critiques	19
	1.17.	Soins de longue durée	20
	1.18.	Soins médicaux et de réadaptation	20
	1.19.	Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale	22
	1.20	. Traitement des grands brûlés	23
	1.21.	Traitement du cancer	23
	2.	Equipements matériels lourds	25
	2.1.	Equipements d'imagerie en coupe à visée diagnostique	25
	2.2.	Caisson hyperbare	26
	2.3.	Cyclotron à utilisation médicale	26
H	. Ol	ojectifs quantifiés de l'offre d'accompagnement	27

1.	Secteur des personnes en situation de handicap	27
2.	Secteur des personnes âgées	29
III.	Permanence des soins des établissements de santé	30

Introduction

Cette annexe du schéma régional de santé pour la Corse 2023-2028, présente les objectifs quantifiés de l'offre de soins pour les activités de soins et d'équipements matériels lourds soumis à autorisation, ainsi que les objectifs quantifiés de l'offre des établissements et services médico-sociaux tels que prévu à l'article R1434-76 du code de la santé publique et de la permanence des soins des établissements de santé.

Opposable à tous les établissements de santé, aux titulaires d'autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds, ainsi qu'aux établissements et services qui sollicitent de telles autorisations, cette annexe fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Les objectifs quantifiés de l'offre de soins sont définis par une cible chiffrée à 5 ans. Cette cible doit permettre, pendant la durée de mise en œuvre du présent schéma régional de santé, l'évolution de l'offre de soins.

1. Principes retenus dans la fixation des objectifs quantitatifs

Les implantations cibles prennent en compte une analyse :

- De l'activité, des besoins (taux de recours, avec standardisation), des flux de patients et des prévisions d'évolution de population de l'INSEE;
- De la projection des professionnels de santé;
- Des plateaux techniques existants.

Les **principes** guidant les évolutions retenues pour définir les implantations pour chaque activité de soins avec ses modalités, s'appuient sur :

- L'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge ;
- Une meilleure adaptation à l'innovation en santé;
- Une plus grande territorialisation de l'organisation des soins (développement du « faire ensemble »).

Cette réforme permet l'émergence d'une logique globale de **gradation de l'offre** de soins reposant sur des fondements techniques médicaux tout en s'appuyant, dès que cela est justifié scientifiquement, sur des seuils d'activité minimale dans un contexte de renforcement de la qualité et de la pertinence des soins.

Cette gradation d'offre de soins est traduite dans certaines modalités d'activités de soins par des mentions. Les activités concernées sont les suivantes :

- L'activité de médecine nucléaire ;
- L'activité de radiologie interventionnelle ;
- L'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie ;
- Le traitement du cancer.

Les mentions sont graduées de A à D au maximum, avec un principe : A < B < C < D.

Ainsi pour les modalités d'activités de soins avec mentions, la présente annexe prévoit un nombre total d'implantations opposable pour la zone concernée, avec une déclinaison par modalité sur chaque zone, intégrant une fourchette par mention qui permet d'adapter le nombre d'implantations à l'évolution des plateaux techniques du territoire. Ceci garantit l'implantation de l'activité de soins sur l'île avec la perspective de l'évolution vers l'hyperspécialité.

2. Zoom sur les zones du schéma régional de sante 2023-2028

La présente annexe fixe les objectifs quantifiés de l'offre de soins pour chaque activité de soins et d'équipements matériels lourds et par zone.

Par principe, deux types de zones, chacun s'attachant des activités de soins et équipements matériels lourds distincts, ont été retenus :

- La région ;
- Les territoires de démocratie sanitaire (Cismonte et Pumonte).

Ces zones sont fixées par l'arrêté ARS relatif à la définition des zones du schéma régional de santé en Corse en application de l'article R1434-30 du code de la santé publique.

La délimitation de ces zones est construite selon une logique de gradation des soins pour chaque activité de soins et équipement matériel lourd, garantissant l'accessibilité aux soins, et la continuité des prises en charge, et la fluidification des parcours. Cette gradation en deux niveaux a pris en compte :

- Les besoins de la population ;
- Les flux de patients et les temps d'accès ;
- Les contraintes liées à la démographie des professionnels de santé;
- L'organisation de l'offre de services de santé existante et les adaptations nécessaires en particulier aux conditions techniques de fonctionnement ;
- Les coopérations entre acteurs de santé;
- La disposition et les capacités de soins de l'offre existante.

Par exception, dans le cadre de la graduation de l'offre, et parce que toute les activités de soins ne peuvent bénéficier d'une autorisation sur l'île, une zone interrégionale est établie. La zone de recours est celle de la région PACA, dont les établissements de santé peuvent ainsi accueillir des patients Corse. Ces prises en charge programmées s'inscrivent dans un travail de réseau entre les professionnels et établissements (consultations avancées ; réunion de coordination pluriprofessionnelle ; ...).

Ainsi, sont positionnées en zone :

- Régionale :
 - Les activités pour lesquelles aucune autorisation ne peut être ouverte en Corse, mais se réalisent par le biais des coopérations inter-établissements;
 - Les activités ayant vocation à couvrir l'ensemble du territoire insulaire, ne permettant qu'une seule autorisation;
- **Infrarégionale**, les activités ayant vocation à un maillage plus resserré, permettant **plusieurs autorisations** sur l'île.

3. Structuration de l'annexe

Pour chaque offre de soins (en sanitaire, pour les activités de soins et les équipements matériels lourds) et d'accompagnement (en médico-social) sont présentés :

- Le bilan 2023 de l'offre ;
- Les objectifs qualitatifs, avec un renvoi vers les fiches thématiques du schéma régional de santé et leurs objectifs généraux et opérationnels en lien avec l'offre ;
- Les objectifs quantitatifs de l'offre.

I. Objectifs quantifiés de l'offre de soins

1. Activités de soins

1.1. Activité de médecine nucléaire

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Filière cancer et Filière imagerie du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Caméra à scintillation sans détecteur d'émission de positons (gamma caméra)						
Zone	Corse	4				

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activité de Médecine nucléaire									
Mentions		A Actes diagnostiques ou thérapeutiques hors pathologie cancéreuses réalisés par l'administration de médicament radiopharmaceutique en système clos	B Actes diagnostiques ou thérapeutiques y compris pour les pathologies cancéreuses réalisés par l'administration de mrp en système clos ouvert						
Zone	Cismonte	1	0						
Zone	Pumonte	1	0						

Informations complémentaires

> Suite à la réforme des autorisations, l'activité de médecine nucléaire est reconnue comme une activité de soins à part entière. Les autorisations pour les caméras à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographes à émissions et caméras à positons, n'existent plus en tant que telle. L'autorisation de l'activité de médecine nucléaire emporte de droit une autorisation d'un à trois équipements par site d'implantation de l'activité de soin.

1.2. Activité de radiologie interventionnelle

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Filière imagerie, Filière cancer et Neurovasculaire aigüe du schéma régional de santé, ainsi qu'au niveau de la Permanence des soins des établissements de santé de la présente annexe.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Cette activité de soins est nouvellement créée dans le cadre de la réforme des autorisations.

Tableau cible des OQOS d'implantation

		Activité de	e radiologie interventionnell							
Nombre d'implantations cibles par territoire Nombre d'implantations cibles par territoire Nombre d'implantations cibles par territoire		A actes de radiologie interventionnelle par voie endo-veineuse, y compris pour pose de voies d'abord, ainsi que les actes percutanés et par voie transorificielle suivants : infiltrations profondes, ponctions, biopsies et drainages d'organes intrathoraciques, intra-abdominaux ou intra-pelviens, hors actes des mentions B, C et D	B en sus des actes autorisés au titre de la mention A, et à l'exception des actes relevant spécifiquement des mentions C et D, les actes de radiologie interventionnelle par voie endoveineuse profonde et endo-artérielle, ainsi que les autres actes de radiologie interventionnelle par voie percutanée ou transorificielle	C en sus des actes autorisés au titre de la mention B et à l'exception des actes réalisés dans les conditions spécifiquement prévues au titre de la mention D, les actes de radiologie interventionnelle thérapeutiques du cancer par voie percutanée et par voie transorificielle, ainsi que les actes thérapeutiques du cancer par voie endoveineuse et endoartérielle	D ensemble des actes mentionnés à l'article R. 6123-165, y compris les actes de radiologie interventionnelle thérapeutiques, assurés en permanence, relatifs à la prise er charge en urgence de l'hémostase des pathologies vasculaires et viscérales hors circulation intracrânienne, dont ceux requérant un plateau de soins critiques					
	Cismonte	6 à 5 *	1 à 0 *	1 à 0 *	0 à 1 *					
	Pumonte	4 à 1 *	3 à 1 *	2 à 1 *	0 à 1 *					
* En fonction	En fonction de l'évolution du plateau technique (en lien avec la mention).									

Informations complémentaires

> Suite à la réforme des autorisations, l'activité de radiologie interventionnelle est reconnue comme une activité de soins à part entière. Les autorisations pour les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique, n'existent plus en tant que telle.

1.3. Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Cardiologie du schéma régional de santé.

Eléments de contexte

Bilan 2023 Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie									
Modalités		Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de simulation multi sites et de défibrillation						
Zone Corse		2	1						

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie										
Moda	alités		Rythmologie in	terventionnelle		Cardiopathies o	Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte			
Mentions		A Actes interventionnels d'électrophysiologie diagnostique et les actes de poses de pace maker mono et double chambre avec sonde	B Actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisites ;	C Actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisites ;	D Actes à haut risque de plaie cardiaque ou vasculaire et les actes de rythmologie réalisés chez un patient ayant une cardiopathie congénitale complexe	A Actes de prise en charge des anomalies du cloisonnement inter atrial, fermeture du canal artériel, dilatation de sténose valvulaire pulmonaire, cathétérisme diagnostique des cardiopathies congénitales	B Geste de dilatation, toute pose de stent ou de dispositif intracardiaque, toute intervention sur septum atrial ou ventriculaire	-		
7	Cismonte	0	1 à 0 *	0 à 1 *	0	0	0	1		
Zone	Pumonte	1 à 0 *	1 à 0 *	0 à 1 *	0	0	0	1		
* En fonction de l	* En fonction de l'évolution du plateau technique (en lien avec la mention)									

Informations complémentaires

> Réforme du régime des autorisations.

1.4. Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Neurovasculaire aigüe du schéma régional de santé.

Eléments de contexte

Bilan 2023 Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie							
	Sans autre indication						
Zone	Corse	1					

Tableau cible des OQOS d'implantation

Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie								
Мє	entions	A Thrombectomie mécanique	B Ensemble des activités de NRI					
Zone Corse		0	1					

Informations complémentaires

> Réforme du régime des autorisations.

1.5. Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant du schéma régional de santé.

	Bilan 2023 Activités biologiques d'assistance médicale à la procréation									
Modalités	AMP BIO - Activité relative à la FIV avec ou sans micromanipulation	AMP BIO - Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux	AMP BIO - Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	AMP BIO - Conservation des embryons en vue d'ur projet parental	AMP BIO - Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	AMP BIO - Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	AMP BIO - recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	AMP BIO - Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'artide L. 2141-12		
Zone Corse	1	1	0	1	1	0	0	0		

Bilan 2023 Activités cliniques d'assistance médicale à la procréation										
Modalités	AMP CLI - Mise en œuvre de l'accueil des embryons	AMP CLI - Prélèvement de spermatozoïdes	AMP CLI - Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	AMP CLI - Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	AMP CLI - transfert des embryons en vue de leur implantation	AMP CLI - Prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12				
Zone Corse	0	1	0	1	1	0				

Bilan 2023 Activités biologiques de diagnostic prénatal									
Modalités	DPN - Examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	DPN - Examens de génétique moléculaire	DPN - Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	DPN - Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	DPN - Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	DPN - Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang matemel (dépistage)			
Zone Corse	0	0	0	0	0	0			

	Activités biologiques d'assistance médicale à la procréation								
Moda	alités	AMP BIO - Activité relative à la FIV avec ou sans micromanipulation	AMP BIO - Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux	AMP BIO - Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	AMP BIO - Conservation des embryons en vue d'ur projet parental	AMP BIO - Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	AMP BIO - Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	AMP BIO - recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	AMP BIO - Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12
Zone	Corse	1	1	0	1	1	0	0	0

	Activités cliniques d'assistance médicale à la procréation								
Modalités	AMP CLI - Mise en œuvre de l'accueil des embryons	AMP CLI- Prélèvement de spermatozoïdes	AMP CLI- Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	AMP CLI- Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	AMP CLI- transfert des embryons en vue de leur implantation	AMP CLI- Prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12			
Zone Corse	0	1	0	1	1	0			

	Activités biologiques de diagnostic prénatal								
Moda	alités	DPN - Examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	DPN - Examens de génétique moléculaire	DPN - Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	DPN - Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	DPN - Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	DPN - Examens de génétique portant sur l'ADN fætal libre circulant dans le sang maternel (dépistage)		
Zone	Corse	0	0	0	0	0	0		

Informations complémentaires

- Réforme du régime des autorisations ;
 Nouvelle « modalité » concernant l'autoconservation des ovocytes sans motif médical.

1.6. Chirurgie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Chirurgie, Filière cancer, Troubles du comportement alimentaire et Rétablissement du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Chirurgie						
Forme HC Chirurg ambulate						
Zone	Corse	7	7			

Tableau cible des OQOS d'implantation

Chirurgie								
Moda	alités	Adultes	Pédiatrique	Bariatrique				
7000	Cismonte	4 à 3 *	3	1				
Zone	Pumonte	3	2 à 3 **	1				

^{*}Passage de 4 à 3 pour la modalité Adultes en Cismonte, en cas de transfert de l'activité de chirurgie de la clinique FILLIPI sur la Polyclinique Raoul Maymard
** Passage de 2 à 3 pour la modalité Pédiatrique en Pumonte, en fonction de l'évolution du plateau technique de la PC du Sud de la Corse

1.7. Chirurgie cardiaque

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est d'actualiser la convention cadre entre l'ARS Corse et l'ARS PACA, afin de maintenir la filière de prise en charge des patients.

Objectifs quantitatifs

Bilan 2023 Chirurgie cardiaque						
Zone	Corse	0	0			

Chirurgie cardiaque							
Moda	Modalités Adultes Pédiatrique						
Zone	Corse	0	0				

Informations complémentaires

- > Cette activité de soins est réalisée en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.
- 1.8. Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est de renforcer la coopération entre les établissements de Corse et de PACA.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

personne ou id	amen des caractéristiqu dentification d'une perso énétiques à des fins mé	onne par empreintes						
Zone	Zone Corse 0							

Tableau cible des OQOS d'implantation

Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales							
M	odalités	Cytogénétique y compris cytogénétique moléculaire	Génétique moléculaire				
Zone Corse 0 0							

Informations complémentaires

> Cette activité de soins est réalisée en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.

1.9. Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont d'une part, détaillés sur les fiches Filière Maladies rénales chroniques (greffes préemptive et greffe rénale) et Parcours de Soins Corse-continent du schéma régional de santé, et d'autre part d'actualiser la convention cadre entre l'ARS Corse et l'ARS PACA, afin de maintenir la filière de prise en charge des patients.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2	Bilan 2023 Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire									
Mod	alité	Rein	cœur	poumon	cœur- poumon	foie	intestin	Pancréas	rein- pancréas	cellules hématopo- ïétiques allogreffe
Zone	Zone Corse 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0								0	

Tableau cible des OQOS d'implantation

Greffes	Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire									
Мос	dalité	Rein	cœur	poumon	cœur- poumon	foie	intestin	Pancréas	rein- pancréas	cellules hématopo- ïétiques allogreffe
Zone	Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Informations complémentaires

- > Cette activité de soin ne concerne pas les greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire ;
- Elle est réalisée en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.

1.10. Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant, Filière cancer et Chirurgie du schéma régional de santé.

Eléments de contexte

Bilan 2023 Gynécologie- obstétrique, néonatologie, réanimation néonatale									
Mod	alité	Gynécologie obstétrique	Néonatologie sans soins intensifs	Néonatologie avec soins intensifs					
Foi	me	HC HC		HC					
Zone	Corse	3	2	2					

Tableau cible des OQOS d'implantation

Gynécologie- obstétrique, néonatologie, réanimation néonatale						
Mod	lalité	Gynécologie obstétrique	Néonatologie sans soins intensifs	Néonatologie avec soins intensifs	Réanimation néonatale	
Zone	Cismonte	1	1	1	0	
Zone	Pumonte	2	1	1	0	

1.11. Hospitalisation à domicile

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Hospitalisation à domicile, Gériatrie, Médecine, Neurovasculaire aigüe, Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant, Soins médicaux et de réadaptation, Soins palliatifs – fin de vie et Parcours Cancer du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Hospitalisation à domicile			
For	Hospitalisation à domicile		
Zone	Corse	5	

Tableau cible des OQOS d'implantation

Hospitalisation à domicile						
Mentions		Socle	Réadaptation	Ante et post partum	Enfants de moins de trois ans	
Zono	Cismonte	3	2	1	1	
Zone	Pumonte	2	2	0	1	

Informations complémentaires

- > Réforme des autorisations : l'hospitalisation à domicile devient une activité de soins à part entière ;
- > Une cartographie des périmètres d'intervention par mention sera établie dans la poursuite des travaux de concertation.

1.12. Médecine

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Médecine, Addictologie, Handicaps et maladies rares, Neurovasculaire aigüe, Premier recours, Troubles du comportement alimentaire, Soins palliatifs – fin de vie et Parcours Handicap du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Médecine				
Foi	rme	HC	HP	
Zone Corse		12	5	

Médecine					
Moda	_				
For	_				
Zone	Cismonte	11 à 12*			
Zone	Pumonte	12			
* En fonction de l'évolution du plateau technique					

Informations complémentaires

> Création d'une implantation de médecine en Plaine Orientale.

1.13. Médecine d'urgence

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Filière d'urgence, Addictologie, Chirurgie, Gériatrie, Neurovasculaire aigüe, Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant, Soins critiques, Troubles du développement et du neurodéveloppement, Filière imagerie et Soins palliatifs – fin de vie du schéma régional de santé, ainsi qu'au niveau de la Permanence des soins des établissements de santé de la présente annexe.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Médecine d'urgence						
Moda	alités	SMUR	SMUR Antenne	SAMU	SU	
Forme		Non saisonnier	Non saisonnier	-	Non saisonnier	
Zone	Corse	2	6	2	4	

Tableau cible des OQOS d'implantation

	Médecine d'urgence					
Moda	alités	SMUR	SMUR Antenne	SAMU	SU	
Forme		Non saisonnier	Non saisonnier	-	Non saisonnier	
Zone	Cismonte	1	3	1	2	
zone	Pumonte	1	3	1	2	

Informations complémentaires

- > Réforme du régime des autorisations et du financement à venir ;
- Transformations des AMNP;
- > Pas de nouvelles implantations SAU et SAMU/SMUR prévues sur la région pour les 5 ans à venir.

1.14. Neurochirurgie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Chirurgie et Neurovasculaire aigüe du schéma régional de santé.

Eléments de contexte

Bilan 2023 Neurochirurgie			
Foi	HC		
Zone	1		

Tableau cible des OQOS d'implantation

Neurochirurgie Neurochirurgie					
Moda	alités	Socle	Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	Neurochirurgie pédiatrique
Zone	Corse	1	0	0	0

Informations complémentaires

L'activité de soins de neurochirurgie est réalisée en Corse et en région PACA, dans le cadre d'une prise en charge graduée de l'offre.

1.15. Psychiatrie

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Psychiatrie, Handicaps et maladies rares, Maladies neurodégénératives, Troubles du comportement alimentaire, Troubles du développement et du neurodéveloppement, Soins palliatifs – fin de vie, Parcours Santé des personnes détenues et Parcours Santé mentale du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

	Bilan 2023 Psychiatrie									
Moda	alités			Générale				Infanto-	juvénile	
For	me	НС	HTP Jour	НС	HTP Jour	HTP Nuit	НС	HTP Jour	HTP Nuit	Placement familial thérapeuti- que
Zone	Corse	4	3	4	5	1	2	3	1	1

Psychiatrie						
Ment	tions	Adulte	Enfant et adolescent	Périnatale	Soins sans consentement	
Zone	Cismonte	4	2	1	1	
Zone	Pumonte	1	1	1	1	

Informations complémentaires

- > Réforme du régime des autorisations et du financement ;
- > Création de deux Centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CAEO) : une création de CAEO portée par le centre hospitalier de Bastia et une par le centre hospitalier de Castelluccio.
- > Coopération entre le centre hospitalier de Bastia et la clinique de San Ornello.

1.16. Soins critiques

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Soins critiques et Neurovasculaire aigüe du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Réanimation			
Moda	Adulte		
Zone	2		

Tableau cible des OQOS d'implantation

	Soins critiques											
Moda	Modalités Adultes							Pédiatriques				
Ment	tions	Réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Soins intensifs polyvalents dérogatoires	Soins intensifs de cardiologie	Soins intensifs de neurologie vasculaire	Soins intensifs d'hématologie	Réanimation pédiatrique de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Réanimation pédiatrique et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Soins intensifs pédiatriques d'hématologie		
Zone	Cismonte	1	0	1	1	0	0	0	0	0		
Zone	Pumonte	1	0	1	1	0	0	0	0	0		

Informations complémentaires

- > Réforme des autorisations ;
- > Augmentation des capacitaires des centres hospitaliers d'Ajaccio et de Bastia.

1.17. Soins de longue durée

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Gériatrie et Parcours Bien vieillir du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Soins de longue durée							
Foi	me	HC					
Zone	Zone Corse						

Tableau cible des OQOS d'implantation

Acti	Activité de Soins de longue durée								
F	Forme								
Zone	Cismonte	3							
zone	Pumonte	3							

Informations complémentaires

> Les USLD sont maintenues en état dans l'attente de la réforme d'autorisation.

1.18. Soins médicaux et de réadaptation

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Soins médicaux et de réadaptation, Addictologie, Chirurgie, Gériatrie, Neurovasculaire aigüe, Santé globale de la femme, de la mère et de l'enfant, Troubles du comportement alimentaire, Rétablissement, Soins palliatifs – fin de vie, Parcours Cancer et Parcours de Soins Corse-continent du schéma régional de santé.

					Bil	an 202	23 Soin	s de su	ite et d	e réada	aptatio	า							
Activités		7 11 12 7 22 22 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	SOK non specialise	311090000001 000	SON IOCOTIORAL	و وه در	SOR systeme nerveux	SSR cardio-vasculaire SSR affections respiratoire SSR affections systèmes digestifs, métabolique, endocrinien		SSR affections respiratoires		SSR cardio-vasculaire		SSR cardio-vasculaire SSR affections respiratoire		argesins, metabolique, endocrinien	SSR conduites addictives		SSR affections personne âgée, polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance
Modalités		Adı	ulte	Adı	ulte	Adı	ulte	Adulte		Adı	ulte	Adı	ulte	Adı	ulte	Adulte			
Forme		НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HC HTP jour ou nuit		HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС			
Zone	Corse	13	4	5	4	5	4	2	2	1	1	1	1	1	1	2			

Bilan 2023 Soins de suite et de réadaptation																			
Δctivités	ACINICS	SSR onco-hématologi-	que	SSR affections des	brûlés	Silving Con (4000 GOO)	ook systeme nerveux	origination of property	SOR cardio-vasculaire	SSR affections	respiratoires	SSR affections systèmes digestifs,	métaboli-que, endocrinien	SSR conduites	addictives	SSR affections onco-	hématologi-ques	SSR affections des	brûlés
Modalitás	NOGALICO.	Adı	ulte	Adı	ulte	Pédia	trique	Pédia	trique	Pédia	trique	Pédia	trique	Pédia	trique	Pédia	trique	Pédia	trique
Forme		НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit	НС	HTP jour ou nuit
Zone	Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

			Soins méd	dicaux et c	de réadapt	ation				
Mod	alité					-				
Men	tion	Polyvalent	Gériatrie	Locomoteur	Système nerveux	Cardio-Vasculaire	Pneumologie	Système digestif, endocrinologie, diabétologie,	Brûlés	Conduites addictives
Cismonte		5	2	2	2	1	1	0	0	0 à 1
Zone	Pumonte	6	2 à 3	2	2	1	0	1	0	1

	Soins médicaux et de réadaptation									
Mod	alité	Péd	iatrie	Car	ncer					
Mer	ntion	Enfants et adolescents	Jeunes enfants, enfants et adolescents	Oncologie	Oncologie et hématologie					
Zone	0 à 1	0	0 à 1	0						
20116	Pumonte	1 à 2	0	0 à 1	0					

Informations complémentaires

- > Réforme des autorisations et du financement ;
- > Objectifs quantifiés de l'offre susceptible de révision au regard du besoin du territoire.

1.19. Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Filière maladies rénales chroniques du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

	Bilan 2023 Trai	tement de l'insuffis	sance rénale chro	nique par épuratio	on extra- rénale
Mod	alité	Hémodialyse en centre pour adultes	Hémodialyse en unité médicalisée	Hémodialyse unité d'autodialyse simple ou assistée	Dialyse à domicile (par hémodialyse/dialyse péritonéale)
For	me	-	_	Non saisonnier	_
Zone Corse		3	7	8	3

I		Activité de Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale										
	Modalité		Hémodialyse en centre	Hémodialyse en unité médicalisée	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	Dialyse à domicile (par hémodialyse/dialyse péritonéale)						
I	Zone	Cismonte	1	3	5	2						
	Zone	Pumonte	2	3	3	1						

1.20. Traitement des grands brûlés

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est d'actualiser la convention cadre entre l'ARS Corse et l'ARS PACA, afin de poursuivre l'amélioration de la qualité et de la sécurité du parcours de soins des brûlés.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bil	Bilan 2023 traitement des grands brûlés								
Mod	alité	Adultes	Enfants						
Zone	Corse	0	0						

Tableau cible des OQOS d'implantation

Ac	Activité de traitement des grands brûlés								
Mod	alité	Adultes	Enfants						
Zone	Corse	0	0						

Informations complémentaires

> Cette activité de soins est réalisée en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.

1.21. Traitement du cancer

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur les fiches Filière cancer, Parcours Cancer, Douleur chronique, Filière imagerie, Pharmacie d'officine, Prévention et promotion de la santé – compétences psychosociales, Rétablissement et Soins palliatifs – fin de vie du schéma régional de santé.

Eléments de contexte

	Bilan 2023 Traitement du cancer											
Moda	alités	Radiothérapie externe	Chirurgie des cancers: urologie	Chirurugie des cancers: digestif	Chirurgie des cancers: ORL et maxillo- faciale	Chirurugie des cancers: gynéco- logie	Chirurgie des cancers: sein	Chrirugie des cancers: thorax	Chimiothé- rapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer			
Zone	Corse	2	3	5	2	2	2	2	3			

Tableau cible des OQOS d'implantation

	Activité de Traitement du cancer															
Mod	alités								Chirurg	jie oncol	ogique					
Men	tions		chirurgie oncologique viscérale et digestive	A2 chirurgie oncologique thoracique	A3 chirurgie oncologiqueORL, cervico-faciale et maxillo-	faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	A4 chirurgie oncologique urologique	A5 chirurgie oncologique avnécologique	A6 chirurgie oncologique mammaire	A7 chirurgie oncologique indifférenciée	B1 chirurgie oncologique viscérale et digestive	B2 chirurgie oncologique thoracique complexe	B3 chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo- faciale complexe	B4 chirurgie oncologique urologique complexe	B5 chirurgie oncologique gynécologique complexe	\sim \sim $-$
7000	Cismonte	(0	1	1		1 à 0 *	0	1	4 à 3**	2	0	0	0 à 1 *	1	0
Zone	Pumonte	(0	1	2		2 à 0 *	0	2	3	2	0	0	0 à 2 *	1	0

^{*} Pour l'urologie, le nombre d'implantations cibles (mentions A et B confondues) est de 3.

^{**} Passage de 4 à 3 en cas de transfert de l'activité de chirurgie de la clinique FILLIPI sur la Polyclinique Raoul Maymard

	Activité de Traitement du cancer							
Moda	alités	F	Radiothé	erapie externe / Curie	thérapie	Traitements médicamenteux systémiques du cancer		
Ment	tions	A Radiothérapie externe chez l'adulte	B Curiethérapie chez l'adulte	C Radiothérapie externe chez l'Enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de radiothérapie externe chez l'adulte).	Curiethérapie chez l'Enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de curiethérapie chez l'adulte).	A TMSC chez l'adulte	B TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entrainant une aplasie prévisible de plus de huit jours	C TMSC chez l'Enfant et l'adolescent de moins de 18 ans comprenant les chimiothérapie intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours
Zone	Cismonte	1	0	0	0	2	0	0
Zone	Pumonte	1	0	0	0	1	0	0

Informations complémentaires

- Suppression d'une implantation sur la zone du Cismonte en lien avec la suppression de l'autorisation pour la modalité A7 (chirurgie oncologique indifférenciée) : passage de 4 à 3, en cas de transfert de l'activité de chirurgie de la clinique FILLIPI sur la Polyclinique Raoul Maymard ;
- > Création d'une implantation chirurgie mammaire sur la zone du Pumonte.

2. Equipements matériels lourds

2.1. Equipements d'imagerie en coupe à visée diagnostique

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre de soins pour la Corse sont détaillés sur la fiche Filière imagerie du schéma régional de santé.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Equipements matériels lourds - Imagerie en coupe					
Equipements n	nateriels lourds	Scanner	IRM		
Zone	Corse	11	6		
50.0	Cismonte	7*	3		
Détail	Pumonte	4	3		
* dont 1scanner pér- opératoire associé à de la neuronavigation					

Tableau cible des OQOS d'implantation

Equipements matériels lourds - Imagerie en coupe						
Catégorie d'équipement matériels lourds		Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides				
Zone	Cismonte	6				
Zone	Pumonte	4				

Informations complémentaires

- Les équipements d'imagerie en coupe incluent d'une part les appareils d'imagerie par résonnance magnétique nucléaire à utilisation médicale et d'autre part les scanographes à utilisation médicale. Ils ne concernent pas les équipements exclusivement dédiés aux activités mentionnées aux 6°, 11°, 13° et 21° de l'article R6122-25 et ceux mentionnés au 2° de l'article R6123-93-3 du code de la santé publique ;
- L'autorisation d'implanter des équipements d'imagerie en coupe sur un site géographique, octroie de droit l'installation au maximum de 3 équipements ;
- Les objectifs quantifiés de l'offre de soins sont indiqués pour cette autorisation par site d'implantation ;
- Le différentiel entre le nombre de scanners autorisés (équipements matériels lourds) et le nombre d'implantations d'équipements d'imagerie diagnostique est lié à 4 autorisations de scanner qui deviendront 2 implantations (les 11 équipements matériels lourds sont donc sur 9 implantations, plus 1 à créer, soit 10 implantations, dans les nouveaux objectifs quantifiés de l'offre de soins);
- > Création d'une autorisation d'une implantation au centre hospitalier de Sartène.

2.2. Caisson hyperbare

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est d'actualiser la convention cadre entre l'ARS Corse et l'ARS PACA, afin de maintenir la filière de prise en charge des patients.

Objectifs quantitatifs

Eléments de contexte

Bilan 2023 Equipements matériels lourds - Caisson hyperbare						
Zone Corse 1						

Tableau cible des OQOS d'implantation

Equipements matériels lourds - Caisson hypebare					
	Catégorie d'équipement matériels lourds				
Zone	1				

Tableau cible des OQOS en nombre d'appareils

Equipements matériels lourds - Caisson hypebare					
Catégorie d'équi	Caisson hyperbare				
Zone	1				

2.3. Cyclotron à utilisation médicale

Objectifs qualitatifs

L'objectif qualitatif de l'offre de soins pour la Corse est de renforcer la coopération entre les établissements de Corse et de PACA.

Objectifs quantitatifs

Bilan 2023 Cyclotron à utilisation médicale						
Zone	0					

Cyclotron à utilisation médicale						
Zone	Corse	0				

Tableau cible des OQOS en nombre d'appareils

Cyclotron à utilisation médicale						
Zone	Corse	0				

Informations complémentaires

> Cet équipement matériel lourd est accessible en région PACA sur la base de coopérations formalisées entre les établissements.

II. Objectifs quantifiés de l'offre d'accompagnement

1. Secteur des personnes en situation de handicap

Objectifs qualitatifs

D'une part, les objectifs qualitatifs de l'offre d'accompagnement médico-social pour la Corse sont détaillés sur les fiches Troubles du développement et du neurodéveloppement, Maladies et handicaps rares, Aide aux aidants, Société inclusive, Parcours Handicap, Filière cancer, Maladies neurodégénératives, Psychiatrie, Santé de la femme, de la mère et de l'enfant, Filière imagerie, Qualité et sécurité, Rétablissement, Ressources humaine en santé, Parcours Santé des personnes détenues, Parcours Maladies chroniques, Parcours Santé précarité, Parcours Santé mentale et Parcours de Soins Corse-contient du schéma régional de santé.

D'autre part, les objectifs qualitatifs généraux sont complétés comme suit :

Parcours handicap						
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans		
Améliorer l'accueil des usagers au sein des ESMS	Région	Taux d'ESMS disposant d'une procédure d'admission	0	100%		
Optimiser le taux d'occupation des ESMS dans leurs CPOM	Région	Taux de CPOM incluant un taux cible d'occupation	0	100%		
Anticiper le passage à l'âge adulte des enfans de plus de 16 ans pris en charge au sein des ESMS	Région	Taux d'ESMS ayant protocolisé une évaluation pluridisciplinaire de transition à l'âge adulte	0	100%		
Professionaliser les acteurs de la prise des personnes résentant des troubles du comportement (repérage, prévention, gestion)	Région	Taux d'ESMS ayant réalisé au moins une formation avec les acteurs de la prise en charge autour des comportemens défis	0	100%		
Renforcer la coordination parcours intégrant le parcours de santé	Région	Taux d'organismes gestionnaires ayant mis en place un dispositif de coordination des parcours intégrant le parcours de santé	0	100%		

A l'issue de la mise en œuvre du présent schéma régional de santé, et conformément aux orientations du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), validé sur la période de 2022-2023, les objectifs quantitatifs relatifs aux offres d'accompagnement médico-social concernant les personnes en situation de handicap sont les suivants :

	Dépistage/diagnostic/expertise médico-sociale								
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans					
Amélioration le repérage et le diagnostic des troubles du neuro-	Région et infra-	Création d'un centre ressources TND	0	1 centre régional autorisé et installé selon une organisation infra- départementale					
développement	régional	Déploiement PCO 7-12 ans	1	Elargissement de l'agrément de la PCO 0-6 ans aux enfants âgés de 7 à 12 ans selon une organisation infra- territoriale					
Développer l'accès aux ressources expertes pour soutenir l'Inclusion des personnes en situation de handicap	Département (2A et 2B)	Création d'équipes de soutien médico- social aux professionnels de l'ASE	0	2 équipes départementales autorisées et installées					

Soutenir l'Inclusion des personnes en situation de handicap				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Soutenir l'Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap	Département (2A et 2B)	Renforcement de l'offre de SESSAD et de dispositifs spécialisés de scolarisation	UEMA : 21 places UEEA : 24 places	UEMA : +7 places UEEA : +8 places UEEP : +10 places
			SESSAD: 378 places	autorisation et installation SESSAD : +14 places
Améliorer le maillage territorial de l'offre médico-sociale pour les enfants en situation de handicap présentant les troubles les plus complexes	Infra-territoire	Développer l'offre au plus près des lieux de vie en favorisant les dispositifs intégrés	8 IME- IEM- DITEP	Autorisation et installation d'une plateforme multimodale d'accompagnement médico- social (Extrême Sud) - 2 antennes IME : Plaine orientale et Balagne
Soutenir l'Inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap dans une logique de réhabilitation psychosociale	Département (2A et 2B)	Renforcer l'offre de SAMSAH et accompagner le développement des compétences psychosociales	SAMSAH: 69 places	Autorisation et installation SAMSAH : +41places

Prévenir et limiter les situations de rupture de parcours					
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans	
Finaliser l'organisation de la communauté 360	Département (2B)	Renforcer l'offre PCPE	3	PCPE:+1	
Renforcer l'autodétermination des personnes en situation de handicap	Infra-territoire	Renforcer le nombre de faciliteurs	1	+2 faciliteurs	
Développer le répit en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs aidants	Région	% des EMS du secteur enfance proposant des actions de répit programmé	0	100%	
Renforcer le capacitaire de l'offre médico-social pour adultes en situation de handicap présentant des besoins complexes	Région	Renforcer le capacitaire d'EMS adultes	248 places MAS- FAM (EAM)	+26 places	

Ces orientations seront complétées à travers les actualisations annuelles du PRIAC dont l'adoption sera réalisée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (code de l'action sociale et des familles).

2. Secteur des personnes âgées

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs de l'offre d'accompagnement médico-social pour la Corse sont détaillés sur les fiches Parcours Bien vieillir, Maladies neurodégénératives, Aide aux aidants, Société inclusive, Filière cardiologie (y compris interventionnelle), Gériatrie, Hospitalisation à domicile, Médecine, Premier recours, Soins médicaux et de réadaptation, Troubles du comportement alimentaire, Prévention et promotion de la santé – compétences psychosociales et Parcours Cancer du schéma régional de santé.

Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Renforcer l'offre médico- sociale en faveur de PA EHPAD requérant souhaitant un maintien à domicile	Infra-territoire	Développer des centres ressources territoriaux	0	4 CRT
	Département	Renforcer les équipes spécialisées intervenant à domicile	4 ES-MND (40 places)	+2 ES- MND (20 places)
	Département	Développer des équipes mobiles géronto- psychiatriques	0	2 équipes mobiles (20 places)

Renforcer l'offre de répit				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Développer un panier de répit	Infra-territoire	Autoriser au sein de chaque territoire de projet un capacitaire d'hébergement temporaire	5 territoires	100% des territoires
		renforcer le capacitaire d'accueil de jour à travers une activité itinérante	33 places	+63 places d'accueil de jour
		Identifier au sein de chaque territoire de projet une plateforme de répit et une équipe mobile de répit	1	+ 10 plateformes de répit

Améliorer la qualité des accompagnements en EHPAD				
Objectif général	Territoire concerné	Indicateur	Valeur de base	Cible à 5 ans
Renforcer les dispositifs spécialisés	Infra-territoire	renforcer le nombre de PASA	5	+8 PASA
		finaliser le maillage territorial des UHR	2	+ 2 UHR
		développer des unités de vie adaptées au sein des EHPAD	0	+26 UVP
		créer des unités de vie pour PHV	0	+4 unités de vie
		développer des équipes territorialisées de prévention	0	+4 équipes

III. Permanence des soins des établissements de santé

Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs pour la permanence des soins des établissements de santé de Corse sont détaillés sur la fiche Permanence des soins des établissements de santé du schéma régional de santé.

Dans l'attente des nouveaux textes, une actualisation des lignes du schéma cible de permanence des soins des établissements de santé est prévue liées au développement de certaines activités de soins.

Permanence des soins des établissements de santé Activités réglementées				
	Schéma cible	Schéma cible		
Nombre d'implantations existantes	SRS1 2018-2022	SRS 2 2023-2027		
Réanimation	2 sites GSP	3 sites GSP*		
USIC	2 sites GSP	2 sites GSP		
Cardiologie interventionnelle (rythmologie)	0	2 sites AO		
Cardiologie interventionnelle (cardiopathie ischémique et structurelle)	2 sites AO	2 sites AO		
Gynécologie Obstétrique	2 sites GSP - 1 site AO	2 sites GSP - 1site AO		
Anesthésie	2 sites GSP - 2 sites AO	2 sites GSP - 3 sites AO*		
Néonatalogie/pédiatrie*	2 sites GSP - 1 site AO	2 sites GSP		
UNV	2 sites AO	2 sites AO		
*A adapter à l'activité de soins de recours régional de l'établissement				

Permanence de soins des établissements de santé Activités non réglementées				
	Schéma cible	Schéma cible		
Nombre d'implantations existantes	SRS 1 2018-2022	SRS 2 2023-2027		
Chirurgie thoracique	1site AO régional	2 sites AO		
Chirurgie vasculaire	1à 2 sites AO selon recrutement	2 sites AO		
Chirurgie viscérale et digestive	3 sites AO	3 sites AO		
Orthopédie-traumatologie	3 sites AO	3 sites AO		
Neurochirurgie	1site AO régional	1site AO régional		
Ophtalmologie	2 sites AO	2 sites AO		
Urologie	2 sites AO	2 sites AO		
Caisson hyperbare	1site AO régional	1site AO régional		
Gastro entérologie	2 à 3 sites AO	2 à 3 sites AO		
Pneumologie	2 sites AO	2 sites AO		
Chirurgie de la main	1site AO régional	1site AO régional		
ORL	2 sites AO	2 sites AO		
Chirurgie pédiatrique	2 sites AO	2 sites AO		
Imagerie en coupe	1site AO régional	1à 2 sites AO liés au PMIM		
Neuroradiologie interventionnelle	0	1site AO régional		
Radiologie interventionnelle	0	2 sites AO		